

Programme d'innovation Construire au Canada (PICC)

Appel de propositions des défis (EN578-DB1700/A)

Pièce jointe 1 – Grille d'évaluation

Innovation et commercialisation :

CO4 – Innovations soumises antérieurement

CP1 – Caractéristiques ou avantages de l'innovation

CC1 – Avantages concurrentiels et niveau d'avancée par rapport aux technologies existantes

CP2 – Niveau de maturité technologique et sécurité

CC2 – Caractéristiques et avantages

CC3 – Temps et ressources nécessaires

Défi :

CP3 – Harmonisation avec le défi

CC4 – Capacité à résoudre le défi

CC5 – Avantages pour les intervenants

Plan de mise à l'essai :

CP4 – Attestations, licences et approbations nécessaires pour assurer l'utilisation sécuritaire de l'innovation par le ou les ministères responsables de la mise à l'essai dans un environnement opérationnel

CC6 – Objectifs et portée du plan de mise à l'essai proposé dans le cadre du PICC

CC7 – Risques et stratégies d'atténuation des risques du plan de mise à l'essai du PICC

Autres critères d'évaluation obligatoires

CO-1 Soumissionnaire canadien, CO-2 Contenu canadien, CO-3 Propriété, CO-5 Ventes commerciales, CO-6 Financement maximal

Appel de propositions des défis du PICC

Section 1 : Innovation

N° d'identification	Obligatoire/ présélection/ coté	Critère	Évaluation	Réussite/échec ou échelle de points
CO4	Obligatoire	Innovations soumise antérieurement	<p><i>L'innovation proposée ou toute autre version de celle-ci ne doit pas avoir été visée antérieurement par un contrat attribué dans le cadre du Programme d'innovation Construire au Canada ou du projet pilote Programme canadien pour la commercialisation des innovations, et elle ne doit pas actuellement faire partie d'un bassin d'innovations présélectionnées. Un soumissionnaire peut participer plus d'une fois au PICC, pour autant que les innovations proposées soient suffisamment différentes.</i></p> <p>Réussite (suffisamment différente) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un produit ou service distinct qui découle d'une démarche de recherche et de développement complètement différente ou ayant divergé tôt pendant le développement technologique. • Des modifications substantielles ont été apportées à l'application de la technologie antérieure ou des composantes de celle-ci, dans des conditions ou un contexte où l'innovation présélectionnée ou visée par un contrat n'est pas possible ni faisable. OU • Une amélioration importante de la fonctionnalité, du coût ou du rendement par rapport à l'innovation préqualifiée ou visée par un contrat. <p>Échec (pas suffisamment différente) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des améliorations graduelles; • Technologies qui suivent le cours normal du développement des produits (c.-à-d. la version ou la mise à jour suivante); OU • Les différences énoncées ne sont pas quantifiées ou sont décrites de façon inappropriée. 	Réussite/échec
CP1	Présélection	Caractéristiques ou avantages de l'innovation	<p>Doit répondre à au moins une des définitions d'innovation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une invention ou une technologie ou un procédé nouveau non offert encore sur le marché. • Des modifications importantes apportées à l'application de technologies, de composantes ou de procédés existants utilisés dans des conditions ou un contexte où les applications actuelles ne sont pas applicables ou possibles. • Une amélioration de la fonctionnalité, du coût ou du rendement d'un processus ou d'une technologie existant considéré comme d'avant-garde ou comme la meilleure pratique courante de l'industrie. <p>Réussite : Les caractéristiques de l'innovation ou les avantages que celle-ci procure répondent à la définition d'innovation du PICC.</p> <p>Échec : Les caractéristiques de l'innovation proposée ou les avantages que celle-ci procure ne correspondent pas à la définition d'innovation du PICC.</p>	Réussite/échec

CC1	Coté	Avantages concurrentiels et niveau d'avancée par rapport aux technologies existantes	<p>1 point :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'innovation proposée offre une ou deux améliorations mineures par rapport aux technologies existantes, et ces améliorations pourraient créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché actuels; OU • Les avancées énoncées sont bien décrites en général, mais ne sont pas étayées par des preuves concrètes mesurables. <p>2 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'innovation proposée offre au moins trois améliorations mineures par rapport aux technologies existantes, et la combinaison de ces avantages est susceptible de créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché actuels; OU • L'innovation proposée offre une amélioration considérable par rapport aux technologies existantes, laquelle est susceptible de créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché actuels. <p>3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'innovation proposée offre un minimum de deux améliorations considérables par rapport aux technologies existantes, et ces améliorations sont susceptibles de créer des avantages concurrentiels dans les créneaux de marché actuels et pourraient définir de nouveaux segments de marché; OU • L'innovation proposée peut être considérée comme une nouvelle référence dans le domaine des technologies de pointe qui devance manifestement les concurrents et leurs offres actuelles et qui pourrait définir de nouveaux segments de marché. 	De 1 à 3
CP2	Présélection	Niveau de maturité technologique et sécurité	<p>NMT 7 : Prototype prêt aux fins de démonstration dans un environnement opérationnel approprié (forme, ajustage et fonction).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire a fourni des preuves démontrant que l'innovation proposée affiche un NMT de 7 ou plus en décrivant les défis techniques antérieurs et actuels. • Les défis techniques restants ne suscitent pas de préoccupations en matière de sécurité pour la mise à l'essai dans le cadre du PICC. <p>Réussite : L'innovation proposée affiche un NMT de 7 ou plus, et elle peut être utilisée de façon sécuritaire par les ministères chargés de la mise à l'essai.</p> <p>Échec : L'innovation proposée n'affiche pas un NMT de 7 ou plus, ou elle ne peut pas être utilisée de façon sécuritaire par les ministères chargés de la mise à l'essai.</p>	Réussite/échec
CC2	Coté	Caractéristiques et avantages	<p>0 point : Les caractéristiques et avantages clés sont limités ou ne se démarquent pas suffisamment par rapport à la concurrence.</p> <p>1 point : Les caractéristiques et avantages clés se démarquent modérément par rapport à la concurrence.</p> <p>2 points : Les caractéristiques et avantages clés se démarquent modérément ou grandement par rapport à la concurrence.</p>	De 0 à 3

			3 points : Les caractéristiques et avantages clés se démarquent grandement par rapport à la concurrence.	
CC3	Coté	Temps et ressources nécessaires	<p><i>Les coûts d'acquisition de l'innovation comprennent le prix courant, les répercussions sur l'organisation, le temps et les ressources nécessaires pour la formation et l'installation, ainsi que les autres coûts directs requis pour acquérir l'innovation.</i></p> <p>0 point : En ce qui concerne les coûts d'acquisition et les caractéristiques et avantages clés, l'utilisateur final devra employer une quantité inacceptable de temps et de ressources pour adopter l'innovation proposée.</p> <p>1 point : En ce qui concerne les coûts d'acquisition et les caractéristiques et avantages clés, l'utilisateur final devra fournir une quantité considérable de temps et de ressources pour adopter l'innovation proposée.</p> <p>2 points : En ce qui concerne les coûts d'acquisition et les caractéristiques et avantages clés, l'utilisateur final devra fournir une quantité raisonnable de temps et de ressources pour adopter l'innovation proposée.</p> <p>3 points : En ce qui concerne les coûts d'acquisition et les caractéristiques et avantages clés, l'utilisateur final devra fournir une quantité négligeable de temps et de ressources pour adopter l'innovation proposée.</p>	De 0 à 3

Section 2 : Défi

N° d'identification	Obligatoire/ présélection/ coté	Critère	Évaluation	Réussite/échec ou échelle de points
CP3	Présélection	Harmonisation avec le défi	<p>La proposition respecte-t-elle la portée décrite dans l'avis du défi?</p> <p>Réussite La proposition du fournisseur respecte la portée du défi et traite de tous les éléments obligatoires énoncés dans le défi.</p> <p>Échec Peu, voire aucune preuve ne démontre que la proposition sera en mesure de relever le défi. OU La proposition a été définie comme étant hors de la portée du défi. OU En ce qui concerne les coûts d'acquisition et les caractéristiques et avantages clés, l'utilisateur final devra employer une quantité inacceptable de temps et de ressources pour adopter l'innovation proposée. OU</p>	Réussite/échec

			La proposition ne traite pas de tous les éléments obligatoires énoncés dans le défi.	
CC4	Coté	Capacité à résoudre le défi	<p>À quel point la proposition relève-t-elle le défi décrit dans l'avis de défi?</p> <p>1 point : Des éléments de preuves démontrent que la proposition a des chances de relever le défi.</p> <p>2 points : Des éléments de preuves démontrent que la proposition va relever le défi.</p> <p>3 points : Des éléments de preuves démontrent clairement que la proposition va relever le défi.</p> <p>4 points : Des éléments de preuves démontrent irréfutablement que la proposition va relever le défi. La proposition traite aussi d'autres aspects problématiques non mentionnés dans le défi.</p>	De 1 à 4
CC5	Coté	Avantages pour les intervenants	<p>À quel point la proposition réussit-elle à présenter les avantages que peuvent tirer les intervenants concernés à partir des résultats de la mise à l'essai?</p> <p>1 point : Démonstration satisfaisante des avantages découlant des résultats de la proposition pour les intervenants.</p> <p>2 points : Démonstration substantielle des avantages découlant des résultats de la proposition pour les intervenants.</p> <p>3 points : Démonstration exceptionnelle de la façon dont les résultats de la proposition bénéficieront aux intervenants, ce qui comprend au moins l'identification des intervenants, le recensement des occasions de mise en commun de renseignements ou une amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la sensibilisation, et d'autres avantages.</p>	De 1 à 3
Section 3 : Plan de mise à l'essai du PICC				
N° d'identification	Obligatoire/ présélection/ coté	Critère	Évaluation	Réussite/échec ou échelle de points
CP4	Présélection	Attestations, licences et approbations nécessaires pour assurer l'utilisation sécuritaire de l'innovation par les ministères responsables de la mise à l'essai dans un environnement opérationnel	<p>Réussite : Le soumissionnaire a obtenu les attestations, les licences et les approbations nécessaires pour mettre à l'essai l'innovation proposée de façon sécuritaire dans un environnement opérationnel au moment de la présentation de la soumission. Les attestations manquantes ne suscitent pas de préoccupations en matière de sécurité pour la mise à l'essai dans le cadre du PICC.</p> <p>Échec : Le soumissionnaire n'a pas démontré qu'il a obtenu les attestations, les licences et les approbations nécessaires pour mettre à l'essai l'innovation proposée de façon sécuritaire dans un environnement opérationnel au moment de la présentation de la soumission. Les attestations manquantes peuvent susciter des préoccupations en matière de sécurité pour la mise à l'essai dans le cadre du PICC.</p>	Réussite/échec

CC6	Coté	Objectifs et portée du plan de mise à l'essai proposé dans le cadre du PICC.	<p>0 point : Irréalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les mesures de rendement qui sont présentés dans le plan de mise à l'essai proposé dans le cadre du PICC sont inexistantes, inadéquats, impossibles à mesurer ou irréalisables (p. ex., ne fait pas état de défis majeurs relativement à l'adoption par un ministère chargé de la mise à l'essai). <p>1 point : Difficilement réalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les mesures de rendement qui sont présentés dans le plan de mise à l'essai proposé dans le cadre du PICC sont quantifiables, mais difficilement réalisables; OU • Il est probable que la quantité considérable de ressources requises de la part du ministère chargé de la mise à l'essai ou de défis potentiels pour l'adoption compromettent la mise à l'essai. <p>2 points : Modérément réalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les mesures de rendement qui sont présentés dans le plan de mise à l'essai proposé dans le cadre du PICC sont quantifiables et réalisables; ET • La quantité modérée de ressources requises de la part du ministère chargé de la mise à l'essai ou de défis potentiels pour l'adoption pourrait compromettre la mise à l'essai. <p>3 points : Tout à fait réalisable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les mesures de rendement qui sont présentés dans le plan de mise à l'essai proposé dans le cadre du PICC sont quantifiables et réalisables; ET • Les ressources requises de la part du ministère chargé de la mise à l'essai et les défis potentiels pour l'adoption sont négligeables ou ne risquent pas de compromettre la mise à l'essai. 	De 0 à 3
CC7	Coté	Risques posés par le plan de mise à l'essai du PICC et stratégies d'atténuation des risques.	<p>0 point :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux risques importants ou plus n'ont pas été recensés dans le plan de mise à l'essai ou celui-ci présente un niveau élevé de risque résiduel. <p>1 point :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un risque important n'a pas été recensé; OU • Les risques dont le plan de mise à l'essai fait état sont visés par des stratégies d'atténuation qui sont plausibles et suffisamment décrites. <p>2 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les risques importants ont été recensés; ET • Les risques dont le plan de mise à l'essai fait état sont visés par des stratégies d'atténuation qui sont plausibles et suffisamment décrites, mais le plan de mise à l'essai présente un certain niveau de risque résiduel. <p>3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les risques importants ont été recensés; ET • Les risques dont le plan de mise à l'essai fait état sont visés par des stratégies d'atténuation qui sont exhaustives et bien décrites, et il y a très peu de risque résiduel. 	De 0 à 3